



EDITO DES PRESIDENTS

Le **programme européen LEADER** accompagne depuis de nombreuses années sur nos territoires les initiatives locales, privées et publiques, pour développer nos ruralités et fédérer les acteurs locaux. Pour la prochaine programmation, de 2023 à 2027, la Région Auvergne Rhône Alpes, Autorité de Gestion, a souhaité que les territoires bénéficiant de LEADER s'associent afin de porter des **candidatures d'échelle départementale**.

Forts de leur expérience en matière de gestion de fonds européens LEADER, les **3 Pays de Haute-Loire (Lafayette, Velay, Jeune Loire)** se sont regroupés pour porter une candidature commune à l'Appel à candidatures LEADER 2023-2027. Tout au long de la phase de concertation qui se déroulera jusqu'au 30/12/2022, les acteurs publics et privés du développement rural en Haute-Loire seront associés afin de bâtir une candidature LEADER qui réponde au cahier des charges défini, et qui permettra de soutenir de nombreux projets structurants. D'avance merci de votre implication au service de notre département.

Jean-Luc VACHELARD
Président Pays Lafayette

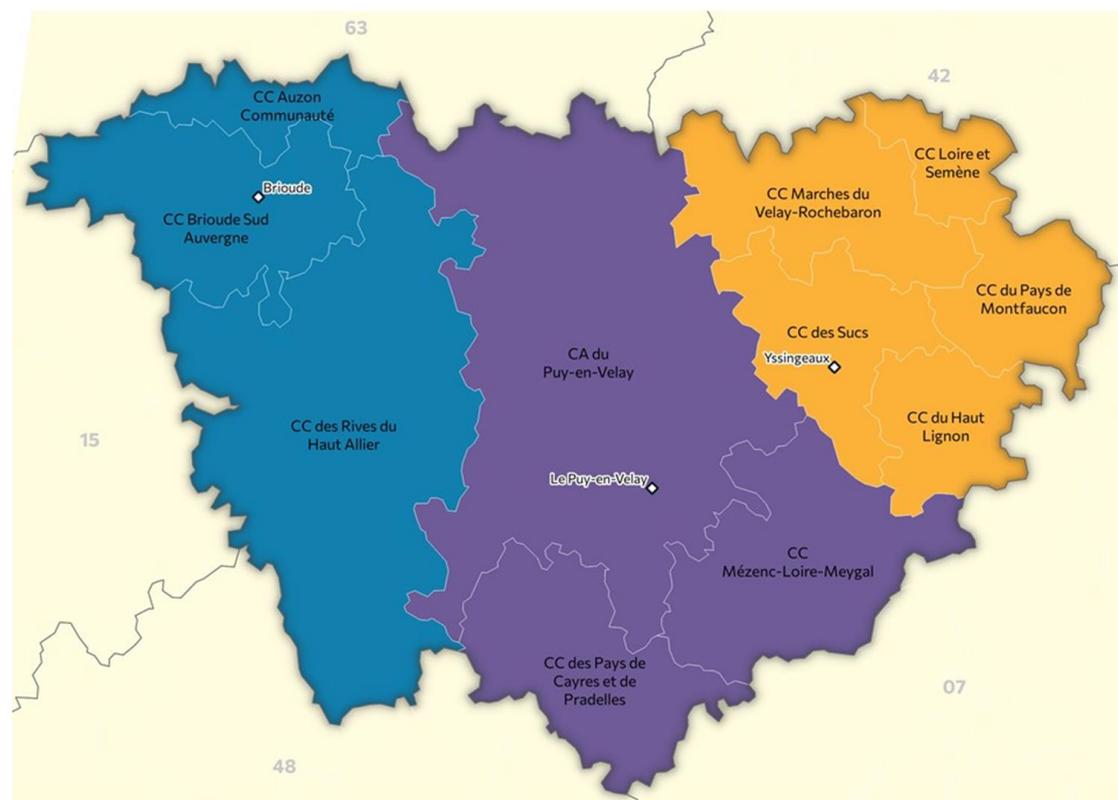
Laurent DUPLOMB
Pdt GAL du Velay

Jean-Benoît GIRODET
Pdt Pays du Velay

Claude VIAL
Pdt PETR Jeune Loire

Un Groupe d'Action Locale à l'échelle de la Haute-Loire

Un territoire = La Haute-Loire



- 11 EPCI
- 257 Communes
- 3 Pays
- 4 977 km²
- 227 283 habitants

La nouvelle échelle d'intervention du futur Groupe d'Action Locale sera la Haute-Loire.

Le partenariat public/privé continuera de piloter l'attribution des fonds européens LEADER.

La future stratégie locale de développement qui couvrira la période 2023-2027 sera raisonnée dans ce cadre.

Des moyens financiers plus limités

Compte-tenu de l'enveloppe mobilisable à l'échelle régionale (74,3 M€), la Haute-Loire devrait disposer d'une enveloppe de 5 à 7 M€ sur 5 ans (2023-2027). Cette baisse des crédits, par rapport à la programmation 2015-2022, conduira le GAL Haute-Loire à faire des choix dans la stratégie à déployer en s'efforçant d'être le plus pertinent et le plus innovant possible dans les projets à soutenir. Le cahier des charges, défini par la Région, nous y oblige et ce sont vos retours de terrain qui nous aideront à mieux répondre à vos attentes. Notre objectif est de maximiser l'utilisation des fonds européens LEADER dans le cadre d'un partenariat local gagnant-gagnant.

Une stratégie à construire ensemble

Dans son Appel à Candidatures, la Région Auvergne Rhône Alpes a défini un cadrage thématique pour écrire les futurs dispositifs d'aides LEADER. Lors de la phase de candidature, les 3 Pays travailleront de concert afin de dégager les enjeux principaux de notre territoire et le meilleur moyen d'y répondre dans le cadre de la méthode LEADER.

*Cadrage thématique transversal : La **transition écologique et énergétique***

- 1. Revitaliser les **centres-bourgs** via une approche stratégique et participative permettant de renforcer leur rôle de centralité en milieu rural.*
- 2. Construire une **offre touristique** renouvelée, diversifiée et accessible en réponse aux attentes de la clientèle et s'appuyant sur la mise en réseau des acteurs.*
- 3. Favoriser **l'accès à l'emploi** et renforcer la **création de valeur ajoutée** par le maintien et le développement de nouvelles activités en s'appuyant sur les ressources et les compétences locales.*

Le futur programme LEADER de Haute-Loire devra également soutenir fortement l'innovation et expérimenter les solutions de demain sur ces thématiques de développement rural.

Une concertation à mener en 2022

Le calendrier défini par l'Autorité de Gestion conduit le futur GAL Haute-Loire a déposé un dossier de candidature avant le 30/12/2022.

Ainsi, de nombreux rendez-vous marqueront la fin d'année 2022 avec notamment un Séminaire Départemental de Concertation qui aura lieu le



Lundi 19 Septembre 2022 à l'Hôtel du Département. Les Communautés de Communes et la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay seront consultées spécifiquement lors d'une première réunion qui se tiendra le **Lundi 4 Juillet 2022**.

Les partenaires privés et publics de Haute-Loire et les structures qui accompagnent les potentiels porteurs de projets seront amenées à faire des propositions et à travailler avec le futur GAL afin de créer des dispositifs pertinents qui sont parfaitement articulés avec les aides nationales et européennes. A ce stade, il s'agit de concevoir des dispositifs pertinents pour accompagner les projets qui verront le jour à partir du 01/07/2023. Les partenaires des 3 Pays de Haute-Loire sont invités à s'exprimer et à faire part de leurs contributions afin que la future candidature puisse s'appuyer sur des expertises de terrain et répondre le plus efficacement possible à vos problématiques.

Des interlocuteurs à votre écoute

VELAY : **Thomas FACQUEUR** – 06.86.82.50.18 – leadervelay@gmail.com

LAFAYETTE : **Valérie SIMON** – 04.71.77.28.30 – v.simon@haut-allier.com

JEUNE LOIRE : **Cécile LEGAT** – 04.71.66.29.05 – c.legat@pays-jeuneloire.fr

Bilan LEADER 2015-2022 sur les 3 Pays de Haute-Loire :

- **3 Groupes d'Action Locale** indépendants (Lafayette, Velay, Jeune Loire)
- Plus de **1 000 projets** privés et publics accompagnés
- Une enveloppe additionnée des 3 GAL de **19 millions d'euros** au service du territoire
- Un **champ d'intervention** varié et vaste (Economie, Alimentation, Transports, Patrimoine, Centres-Bourgs, Tourisme, Services, Transition Énergétique, Coopération, ...)